

## Règlement – Randonnée Bleue, Verte & Jaune – Édition 2026

### PRÉAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation à la **Randonnée Bleue, Verte et Jaune**, organisée par **l'Amicale des Écoles Publiques de Donville-les-Bains**. Cette manifestation conviviale et sportive vise à promouvoir la marche en plein air, la découverte du littoral et l'esprit de solidarité entre générations.

La participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Les participants reconnaissent avoir pris connaissance des consignes de sécurité et s'engagent à les respecter scrupuleusement tout au long du parcours.

### ARTICLE 1 — OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Les randonnées « Bleue », « Verte » et « Jaune » sont des activités physiques et sportives de pleine nature, ouvertes à tous. Avant toute participation, il est recommandé de consulter son médecin afin de s'assurer de l'absence de contre-indication à la marche prolongée.

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximal de participants sera atteint. L'Amicale des Écoles Publiques de Donville-les-Bains se réserve le droit de modifier les parcours en cas de conditions particulières.

### ARTICLE 2 — SÉCURITÉ ET ANNULATION

La décision d'annuler la traversée de la Baie en cas de conditions météorologiques dangereuses (brouillard, orage, vent fort, pluie ou montée de marée) **revient uniquement aux guides agréés de la Baie**. L'Amicale n'est pas responsable d'une telle annulation.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon, de désistement ou d'annulation pour cause indépendante de notre volonté.

### ARTICLE 3 — ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

- Respecter le code de la route et les arrêtés municipaux ;
- Suivre les consignes des organisateurs et des guides ;

- Ne pas courir ;
- Respecter la nature et les autres marcheurs.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ces règles.

#### ARTICLE 4 — ÉCO-CITOYENNETÉ

Le site de la **Baie du Mont-Saint-Michel** est un espace naturel protégé et classé. L'Amicale des Écoles Publiques de Donville-les-Bains s'engage à en préserver l'intégrité en appliquant une démarche éco-responsable sur l'ensemble des parcours.

Chaque participant est invité à adopter une attitude respectueuse de la nature et des autres marcheurs :

-  **Ne rien jeter** sur le parcours : papiers, emballages, bouteilles, gobelets, etc. ;
-  Déposer ses déchets dans les **Zones de Propreté** identifiées ou aux points de ravitaillement ;
-  Apporter sa **gourde ou EcoCup réutilisable** pour les boissons ; aucun gobelet jetable ne sera distribué ;
-  Respecter la faune, la flore et les zones humides traversées ;
-  Adopter un comportement bienveillant et silencieux pour préserver la quiétude du site.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ces règles ou jetant volontairement ses déchets en dehors des zones prévues.

*Ensemble, faisons de la Randonnée Bleue, Verte et Jaune un événement exemplaire dans le respect de la Baie du Mont-Saint-Michel* 

#### ARTICLE 5 — INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur la plateforme HelloAsso. Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

**Procédure :** remplir le formulaire correspondant à la randonnée choisie, puis procéder au paiement via HelloAsso.

**Pièces à fournir :**

- Participants majeurs : aucune pièce justificative requise.
- Participants mineurs : une autorisation parentale signée est obligatoire.

## ARTICLE 6 — DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles ils pourraient apparaître durant l'évènement (nom, voix et prestation sportive). Elles pourront être utilisées sur tous types de supports, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et sans limite dans le temps. Les droits audiovisuels ou images fixes relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur. Dans le cas où le participant refuserait de céder son droit à l'image, il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au minimum 24h00 avant le départ de la randonnée.

## ARTICLE 7 — RESPONSABILITÉ

Chaque participant reconnaît participer sous sa propre responsabilité et s'engage à être couvert par une assurance personnelle.

## ARTICLE 8 — CONSIGNES TRAVERSÉE BLEUE

La traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel est une expérience unique, encadrée par des guides agréés pour garantir la sécurité de tous les participants.

### Départ et horaires

Le départ de la traversée aura lieu **au pied du Mont-Saint-Michel**, à l'horaire fixé selon les marées (non modifiable).

Après la descente des bus, **rejoignez immédiatement le point d'accueil** situé à environ 30 à 45 minutes de marche. Tout retard pourrait compromettre la traversée en raison des contraintes de marée.

### Consignes des guides

Avant le départ, les guides de tête donneront les instructions à l'aide d'un mégaphone. **Écoutez-les attentivement et appliquez-les immédiatement** : elles sont données pour votre sécurité et celle du groupe.

### Équipement recommandé

- Traversée **pieds nus** ou en **chaussons/bottillons néoprène** (sanglés ou avec fermeture Éclair) ;
- **Les baskets sont interdites** car inadaptées aux vasières et risquent de se détacher ;
- Prévoir des vêtements adaptés aux conditions météo et à la marche dans le sable.

## **Franchissement des fleuves (Sée et Sélune)**

Le passage des fleuves constitue un moment technique. Les guides munis de **siflets** signalent tout changement de terrain ou de situation :

- **⚠ Si un guide siffle, réagissez immédiatement** à ses instructions ;
- En cas d'incident important, **les randonneurs déjà engagés doivent ressortir du fleuve et attendre les consignes** ;
- **La tête du groupe s'arrête** jusqu'à nouvel ordre des guides ;
- **Ne tentez jamais d'intervenir vous-même** : avertissez un guide immédiatement.

## **Passage de Tombelaine et vasières**

Après le passage du rocher de Tombelaine, plusieurs **zones de vasières** plus ou moins profondes jalonnent le parcours jusqu'à l'arrivée.

- Respectez les consignes et l'itinéraire indiqué par les guides ;
- Pour garder l'équilibre dans les vasières, **ne vous tenez jamais par la main** ;
- Utilisez la technique recommandée : **bras dessus, bras dessous**, en verrouillant fermement les bras avec vos voisins.

## **Rythme et discipline du groupe**

Les marcheurs en tête du groupe doivent se conformer au rythme imposé par les guides de tête. Toute avance ou écart du tracé compromet la sécurité du groupe.

*Bonne traversée à toutes et à tous !*

*— L'Équipe Découverte de la Baie*

## ARTICLE 9 — AIDE MÉDICALE

Des **secouristes de la SNSM** (Société Nationale de Sauvetage en Mer) seront présents tout au long de la traversée et sur les différents points de ravitaillement pour assurer la sécurité des participants.

Leur mission est de veiller à votre santé, de prévenir les incidents liés à la fatigue, au froid, à la déshydratation ou aux accidents mineurs. En cas de malaise, blessure ou difficulté, **prévenez immédiatement un guide ou un membre de l'équipe SNSM** afin qu'une assistance puisse être apportée rapidement.

L'organisation rappelle que **chaque participant s'engage à entreprendre la traversée en connaissance de son état de santé** et doit s'assurer qu'aucune contre-indication médicale ne s'y oppose.

L'Amicale des Écoles Publiques de Donville-les-Bains ne saurait être tenue responsable des blessures ou dommages liés à l'état de santé des marcheurs pendant la traversée.

*Un grand merci à la SNSM et à l'ensemble des équipes de secours pour leur présence et leur engagement au service de la sécurité des participants.*